

# CODE DE BONNE CONDUITE

Pour cavaliers et meneurs en extérieur



## Circuler sur la route

Cavaliers et meneurs sont soumis aux règles de la circulation.  
Chacun s'adapte aux conditions du moment  
Les trottoirs sont réservés aux piétons



## Respecter les autres usagers

Se mettre au pas lorsqu'on croise et dépasse des piétons  
Saluer poliment  
Seuls les chiens parfaitement aux ordres peuvent accompagner les chevaux



## Équitation en campagne et en forêt

Les champs sont des propriétés privées, quelle que soit la saison,  
on ne passe pas dans les champs  
Les bordures et lisières de forêt sont interdites



## Traverser l'eau

Éviter d'abîmer les berges des rivières  
Éviter de traverser les cours d'eau pendant la période de frai  
(octobre à février)

## Signalisation



Interdit aux cavaliers et aux attelages



Interdiction générale



Allée d'équitation



Réservé aux piétons, interdiction générale



[WWW.AVIC-CHEVAUD.CH](http://WWW.AVIC-CHEVAUD.CH)



Se référer à la brochure pour plus de détails